

17  
Claude Le Causseur fils Le gittine et naturel de Poitiers et de  
Français Le Gues son épouse de Quatorze et dix huit ans  
Le sieur de la Roche son fils de dix ans et de son épouse de dix ans  
Le dit sieur de la Roche par le soussigné procureur par son et d'ailleurs ont été  
Claude Le Gues naturel et naturel et Marie Le Causseur qui voy que le père  
présent qui ont tous déclaré ne savoir signer de ce interjures f. un de lles

De *vingt-troisième* jour du mois de *Mai*  
mil huit cent trente-six à *quatre* heures du *soir*

N.º *34*

ACTE de Décès de

*Claude Le Cosmaux*

né à *Blouberre* département  
des *Côtes du Nord* âgé de *vingt-trois* ans

De *cultivateur* domicile de *Blouberre*  
du matin ou du soir.

On énoncera dans ce blanc, si le défunt est garçon ou fille, marié ou veuf ou divorcé; rappeler autant que possible les noms et prénoms des père et mère du défunt, et ceux de l'autre époux.

décédé le *vingt-trois* jour de *Mai* à *vingt* heures  
du *soir* fils de *Joseph*  
*et* *Marie*  
*de* *Marie-Anne* *Proper*

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par *Guillaume*  
*Le Cor*

demeurant à *Blouberre* âgé de *quarante-trois* ans  
profession de *cultivateur*

qui a dit être *voisin*

du défunt

Et par *Pierre-Jean Le Briquet*

demeurant à *Blouberre* âgé de *huit* ans  
profession de *cultivateur*

qui a dit être *voisin*

du défunt

Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et témoins  
ont déclaré *no futur* Signés *de ce interpellés*

Constaté suivant la loi, par moi *Jean-Marie*  
*Maire* Officier de l'Etat civil soussigné

*Maire*  
*Maire*

## MAIRIE de Ploubertze

## ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Sauzon

N.º 3

Du Dix-neufième jour du mois de Janvier en 1814.

mil huit cent quatorze à onze heures et demie du matin

## ACTE de Mariage de Claude Lequasmeur

âgé de Trente cinq ans, né à Ploubertze département  
des Côtes du Nord le quatorze du mois de mai mil huit  
cent Soixante dix huit profession de Cultivateur  
demeurant à Ploubertze département des Côtes du Nord  
fils légitime de Joseph Lequasmeur et de Jeanne  
Françoise Le Gras.

et de Marguerite Royers âgée de Trente deux  
ans, née à Ploubertze département des Côtes du Nord  
le vingt sixième du mois de Mars l'an mil sept  
cent quatre vingt six profession de Cultivatrice  
demeurant à Ploubertze département des Côtes du Nord  
fille légitime de François Royers et de Jeanne  
Catherine Le Gras.

Les publications ordonnées par l'article 73 de la loi ont été faites à  
Ploubertze les dimanches neuf et seize Janvier présent mois  
et au sans opposition.

Remise a été faite à l'Officier de l'état civil :

- 1.º Des actes constatant la naissance des futurs époux :
- 2.º

En l'endroit se sont présentés Joseph Lequasmeur  
du futur époux, et François Royers père de la future épouse  
lesquels ont déclaré consentir au mariage dont s'agit.

Lecture a été donnée aux parties contractantes, par l'Officier de l'état  
civil, des pièces ci-dessus mentionnées et du Chapitre VI du titre V. du



4 M

acte civil, contenant l'énumération des droits et des devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré se prendre, SAVOIR:

*Claude Lequesne* pour son épouse  
*Marguerite Ropers* et *Marguerite Ropers*  
*Claude Lequesne* pour son époux

En présence de *Charles Lequesne*  
âgé de *soixante-trois* ans, profession de *Cultivateur*  
demeurant à *Stoubege* département de *l'été du nord*  
qui a déclaré être *père du contractant*

De *Claude L. Gras*  
âgé de *soixante-dix* ans, profession de *Journaler*  
demeurant à *Stoubege* département de *l'été du nord*  
qui a déclaré être *oncle Germain maternel du contractant*

De *François Ropers*  
âgé de *soixante-cinq* ans, profession de *Cultivateur*  
demeurant à *Stoubege* département de *l'été du nord*  
qui a déclaré être *père de la contractante*

Et de *Jean Lequesne*  
âgé de *soixante* ans, profession de *menuisier*  
demeurant à *Stoubege* département de *l'été du nord*  
qui a déclaré être *ami des contractans*

Après quoi, moi *Jouis Gratteux* faisant les fonctions  
Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdits époux  
sont unis en Mariage. Et ont, après lecture donnée du présent à haute  
voix, signé avec moi. *Epoux Claude Lequesne, et Marguerite Ropers*  
*Contractans qui ont déclaré se savoir signer de ce interpellés*

J. M. F. P. P. P. P.

RECORMEUX

*Gratteux*  
Officier de l'état civil

(62) Margueritte voyers fille legitime de Francois voyers et de Catherine  
la Justice son épouse de la ville de Mersot en cette paroisse  
née le vingt et un mars mil sept cent quatre vingt un, et le  
jour même jour solennellement baptisée par le Curé de la paroisse  
recteur: parain et marraine ont été Charles le Justice ou le  
matusuelle et Margueritte voyers tante matusuelle qui avec le  
père present ont déclaré en l'air ois signés de ceint yella's  
un mot en vertu approuvé  
Jacques Tullier curé de Mersot

De vingt jour du mois de Mai mil huit  
cent trente-deux, à une heure de soir

N.º 39

ACTE DE DÉCÈS de M. Marguerite Moyers  
né à ploubegre département  
des Côtes-d'Armor âgé de cinquante ans  
profession de cultivateur

domicilié à ploubegre  
décédé le 21 jour de Mai à neuf heures  
du matin à ploubegre  
et Catherine sa femme  
Claude le garçon

• Du matin ou du soir.  
On énoncera dans ce blanc, si le défunt est garçon ou fille, marié ou veuf ou divorcé; rappeler, autant que possible, les noms et prénoms des père et mère du défunt, et ceux de l'autre époux.

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par Claude  
Le Coz  
demeurant à ploubegre âgé de cinquante ans,  
profession de cultivateur  
qui a dit être époux  
du défunt

Et par Joseph Nicolas  
demeurant à ploubegre âgé de cinquante ans,  
profession de cultivateur  
qui a dit être voisin  
du défunt

Lecture donnée de ce qui dessus, les comparans et témoins  
ont déclaré Joseph Nicolas  
qui a dit être voisin  
Joseph Nicolas

Constaté suivant la loi, par moi Marie Anne  
Marie A. Officier de l'Etat civil soussigné.